

BULLETIN des RETRAITES CFDT Grenoble-agglomération et Sud-Isère

Mars 2019

ULR CFDT Grenoble-agglomération et Sud-Isère - 32 avenue de l'Europe - 38030 - Grenoble Ced ex 2 04 76 23 57 21 - ulrcfdt.grenoble@gmail.com

SOMMAIRE

Page 1 Edito: Pour donner à chacun le pouvoir de vivre

Page 2-3 Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie:

Page 4 Rencontre avec le député de la 1ère circonscription Notre réunion de janvier

Annexe: «Pacte du pouvoir de vivre», communiqué de presse

AGENDA

21-23/05/2019 - Bordeaux **Congrès UCR à Bordeaux**

26/11/2019 - Grenoble **Congrès UTR38**

Appel à candidature

Edito: Pour donner à chacun le pouvoir de vivre

presse un pacte du pouvoir de vivre. Tous ont avance sur son temps: travaillé ensemble pour faire face à l'urgence économiques, social et écologique. Les alarmes retentissent: «Un n'est pas un luxe. n'est plus un modèle ».

changement profond. Ш est nécessaire écologique pour:

- 1) donner à chacun le pouvoir de vivre dans un cesse enfin. cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures.
- court terme l'alpha et l'oméga de nos politiques le SMIC soit un salaire à vie, pour rendre obligatoire publiques.
- 4) Partager le pouvoir pour que chacun puisse n'ayant pas négocié de plan de déplacement. prendre sa part dans la transformation de nos vies.

justice sociale et transition écologique:

La biennale des villes en transition à Grenoble suivi dans la durée.

Réunis au siège de la CFDT le 5 mars 2019, 19 du 9 au 16 mars 2019 a mobilisé toute une société associations, ONG et syndicats ont présenté à la pour impulser une vraie dynamique de territoire en habitants, monde culturel, associations, sociale et écologique et aboutir à 66 propositions collectivités. Tenir les promesses de la COP 21 est le concrètes réunies dans ce pacte. Le texte complet nouveau cap de notre société qui donne du sens à est accessible sur le site de la CFDT. L'objectif est nos parcours et réalise nos projets. Réussir la d'opérer un changement de modèle économique, transition, c'est agir en commun. Non, la transition

modèle de société qui génère autant d'inégalités et • La marche pour le climat a rassemblé des d'injustices et met en péril la vie sur terre de nos milliers de personnes à Grenoble le 16 mars 2019. enfants et petits enfants et de milliers d'humains. La CFDT a appelé à marcher pour le climat. La lutte contre le changement climatique nécessite des Tenant compte des leçons de ce qui s'est passé transformations profondes dans nos manières de ces 4 derniers mois, souvent à l'écart de nos produire, de nous déplacer et de consommer. Nous organisations, nous voulons tracer la voie d'un demandons la mise en œuvre et le financement de de mesures concrètes pour lutter contre construire un nouveau pacte politique, social et réchauffement climatique. Nous voulons des actes et nous voulons que le double discours politique

Soyons mobilisés pour la défense du pouvoir 2) remettre l'exigence de justice sociale au coeur de d'achat, pour réduire les écarts indécents de rémunérations, pour partager équitablement les 3) préparer notre avenir en cessant de faire du richesses créées dans l'entreprise, pour refuser que la prime transport pour toutes les entreprises

Les signataires du pacte du pouvoir de vivre appellent à se mobiliser pour mettre les questions La défense du pouvoir de vivre doit réconcilier sociales et écologiques au cœur de chaque décision politique. Elles s'engagent à en assurer le

Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie

Un enjeu financier à relativiser

La prise en charge des personnes en perte d'autonomie représente un budget de 35 milliards d'euros dont 25 milliards d'intervention publique. C'est loin du coût des retraites (325 milliards) ou de l'assurance maladie (250 milliards).

Mais il est nécessaire de réduire le reste à charge.en particulier dans les EHPAD.

Un peu d'histoire

C'est en janvier 1997 qu'apparaît la première loi visant à accompagner les personnes en perte d'autonomie: la prestation spécifique dépendance.

Elle fut suivie de la loi du 20 juillet 2001, relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). C'est prestation qui sort de l'aide sociale pour devenir un droit universel. Elle met fin au recours sur succession qui existait antérieurement.

Des chiffres

Aujourd'hui

1,3 million de personnes bénéficient de l'APA soit 8 % des personnes de 60 ans et plus

- 600 000 en EHPAD
- 760 000 en accompagnement à domicile.

Demain?

Aujourd'hui, la France compte 1,5 millions de personnes de 85 ans et plus. A l'horizon 2050, elles seraient 4,8 millions.

Mais il est difficile de prévoir comment évoluera le nombre de personnes en perte d'autonomie. Les progrès scientifiques permettront-ils de trouver des solutions pour les maladies neurodégénératives les coûts vont-ils ou augmenter de manière importante?

En juin 2004, est créée la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) financée par la création de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA): cotisation de 0,3% des salaires payée par les entreprises et compensée par la création de la journée de solidarité, d'une toute petite part de la CGS et du transfert du budget médico-social de la CNAM.

D'autres textes législatifs et plusieurs plans seront ensuite adoptés mais ils buteront tous sur la question du financement.

En décembre 2015, le gouvernement a réussi à réunir un très large consensus autour d'un texte: la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV). Elle conforte le financement solidaire de l'autonomie par la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA): 0,3% des pensions de retraite qui sont soumises à la CSG à taux plein.

Cette loi repose sur 3 piliers: l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société au vieillissement, et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

La CFDT a soutenu ce texte car il se traduisait par une amélioration de l'APA, un soutien aux proches aidants, un soutien à la prévention. En revanche elle a regretté l'abandon du deuxième volet de la loi concernant les établissements et l'absence de réduction des disparités territoriales.

Reste à charge en établissement

(source DRESS)

Fin 2016, la moitié des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépensent au moins 1850€ mensuels pour financer leur prise en charge. Cette participation financière s'élève à au moins 2420€ pour la moitié des résidents des établissements privés à but lucratif, contre 1850€ dans établissements privés non lucratifs, 1790€ dans les établissements publics hospitaliers et 1730€ dans les établissements publics non hospitaliers.

Un tiers des résidents déclarent devoir puiser dans leur épargne pour financer les frais liés à la prise en charge de leur dépendance en institution, et 11 % devoir mobiliser leur entourage pour payer une partie de ces frais. Rappelons que les retraités perçoivent une pension movenne d'environ 1500€ mensuels fin 2016.

La durée de résidence en établissement est courte: 2 ans et 6 mois en moyenne en 2015. Durée parfaitement stable depuis 2007 malgré la hausse de l'âge et du niveau de dépendance des résidents à leur entrée dans l'établissement.

Le gouvernement a relancé une concertation en octobre 2018. Elle se termine actuellement. Un rapport vient d'être remis à la ministre et un projet de loi devrait être débattu d'ici la fin de l'année.

Objectifs de la CFDT

Création d'un droit universel

L'ambition est de créer un droit universel d'aide à l'autonomie concrétisé par une prestation de compensation à la perte d'autonomie, faisant tomber les barrières d'âge et ouvrant à toute personne l'accès à l'autonomie dans ses gestes de vie courante et sa participation à la vie sociale.

Le système de soins doit se réorganiser autour de la personne en perte d'autonomie. Pour cela, il acteurs institutionnels faut que tous les coordonnent leurs interventions pour construire un dispositif qui assure une continuité dans la prise en fréquent charge évite le recours l'hospitalisation, voire aux urgences. La CFDT demande l'intégration dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) de la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Aide à domicile Les préconisations du Haut conseil de le famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA)

«Sur la base des plans exécutés en 2016 (dépense estimée à 4,2 milliards d'euros), il serait raisonnable de se donner l'objectif d'une progression de 50% à l'horizon 2024, soit une augmentation de la dépense de 2,1 milliards d'euros. dont 78% incomberait départements; 11% à l'Etat au titre du crédit d'impôts et 11% aux allocataires.

Cette augmentation couvrirait:

- la diminution du taux d'institutionnalisation
- l'amélioration des plans d'aide ;
- une augmentation des tarifs pour améliorer la qualité des services, la formation, les conditions de travail et de rémunération des personnels, indispensable condition pour améliorer l'attractivité des métiers de l'aide et du soin à domicile. »

La CFDT souligne trois priorités:

- la lutte contre les inégalités,
- l'amélioration de la qualité de vie au travail des tous les intervenants.
- la reconnaissance de la juste place des aidants.

Organisation et gouvernance

La CFDT n'est pas favorable à mettre la perte d'autonomie sous l'égide exclusive de la Sécurité Sociale car les territoires ont un rôle structurant dans l'organisation de sa prise en charge. Les inégalités territoriales sont fortes. La pression des contraintes financières sur les budgets des départements, mais aussi les choix politiques de ces derniers ont généré des écarts de prise en charge, des écarts de compensation, des écarts de développement de service. Nous revendiquerons que l'articulation entre l'Etat et les départements vraiment rééquilibrée dans le cadre d'engagements conventionnels d'un et financement nationalisé.

La CFDT considère que

- la CNSA est le lieu pertinent pour mettre en œuvre les objectifs de transversalité dans la prise en charge, sous réserve de renforcer ses prérogatives et de rénover sa gouvernance pour garantir une vraie place aux partenaires sociaux.
- les ARS (Agences Régionales de Santé), en lien avec la CNSA, doivent pouvoir intervenir sur les aspects d'accompagnement social qui ne sont pas dans leur champ actuel de compétence.
- les CDCA (Comité Départemental de Citovenneté et de l'Autonomie) créés par la loi ASV pour favoriser la concertation départementale doivent être mis en place. Aujourd'hui peu de CDCA fonctionnent; l'État doit faire respecter la loi.

Financement

La CFDT revendique un financement fondé - sur la base d'une solidarité large assurée par **TOUS les revenus.**

- sur le transfert de la CRDS au fur et à mesure de l'extinction de la dette sociale

- et sur la création d'une contribution sociale sur les successions et les donations.

La CFDT est contre la création de nouvelles journées de solidarité car elles ne font porter la solidarité que sur les salaires.

Il faut avant tout consolider le financement public. Un système d'assurances complémentaires n'est cependant pas à exclure à terme, à condition de l'inclure dans un partenariat avec le régime public en vue de réguler ce nouveau champ de protection sociale.

Rencontre avec le député LREM de la 1ère circonscription

Lors de notre rencontre du 6 avril 2018, Olivier Véran, député de la 1ère circonscription, nous avait proposé de participer à un Conseil de notre ULR à la Bourse du Travail. Son emploi du temps étant très chargé, la date retenue a été le 28/01/2019. Finalement c'est Camille Galliard-Minier, son attachée parlementaire, qui est venue. Elle a pris beaucoup de notes et nous a promis une réponse sous 15 jours. La réponse est arrivée 7 semaines plus tard et n'aborde même pas les questions posées. Nous lui renvoyons donc le texte ci-dessous qui avait servi de base au débat et était organisé autour de 4 thèmes:

1. Réduction des inégalités et haut niveau de dépenses publiques

Un haut niveau de dépenses publiques permet de corriger les dysfonctionnement de l'économie libérale, en particulier pour réduire les inégalités trop importantes dans la répartition des plus values et pour la prise en compte des orientations majeures: écologie, climat...

Diminuer des cotisation sociales ou des taxes n'augmente réellement le pouvoir d'achat que si d'autres sources de financement sont définies pour garantir que le service social reste au même niveau. De nouvelles prestations doivent aussi être assurées par de nouveaux financements.

- ♦ Comment sera financé le reste à charge 0 pour les lunettes et les prothèses dentaires et auditives?
- ◆ Abandon de la règle de compensation par le budget de l'état des exonérations de cotisations sociales: comment sera assuré le retour à l'équilibre annoncé pour 2020 du budget de la Sécurité Sociale?

2. Pouvoir d'achat

◆ Cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires

Une anomalie: c'est la seule cotisation maladie encore existante. Lors d'une précédente rencontre vous nous aviez promis d'étudier le coût de la suppression de cette cotisation...

◆ Revalorisation annuelle des retraites de 0,3% alors que l'inflation prévue est à ~2%

Cela veut dire réduction du pouvoir d'achat de 1,7% en 2019 et encore en 2020.

D'un côté le gouvernement reconnaît qu'il est injuste d'imposer une augmentation de 1,7% de la CSG pour tous les retraités et de l'autre il répète la même ponction sur le pouvoir d'achat en 2019 et 2020 et pour tous les retraités. Quelle cohérence?

3. Financement de l'autonomie

Ce coût doit être pris en charge par la solidarité nationale. Financements envisageables: la CFDT a plusieurs propositions

- CSG: C'est une proposition faite depuis plusieurs années par la CFDT: aligner le taux de CSG pour les retraites sur le taux pour les salaires pour participer au financement collectif de l'autonomie des personnes âgées.

Mais le gouvernement a préféré augmenter la CSG de 1,7% pour financer une participation du budget de l'état à l'indemnisation du chômage. Ce n'est allocation chômage pas sain: une de proportionnelle au salaire doit être financée par une cotisation proportionnelle au salaire. Et maintenant il est difficile d'envisager une nouvelle augmentation de la CSG.

- création d'une contribution sociale sur les transferts de capital à titre gratuit (héritages et donations)
- nouvelle tranche pour l'impôt sur le revenu audelà de 45%

Qu'envisage le gouvernement?

4. Tiers payant généralisable

Début 2018, la Ministre de la santé a affirmé que le tiers payant intégrale ne serait plus obligatoire mais que tout serait mis en place pour qu'il soit généralisable. C'est pour quand et quelle publicité est prévue pour l'annoncer?

Notre assemblée du 21 janvier2019

Notre assemblée a rencontré un beau succès personnes âgées en perte d'autonomie». cette année. Nous étions 92 pour débattre sur le thème «Perte d'autonomie, faut-il créer un 5ème membre du Conseil de notre ULR qui a présenté et risque de Sécurité Sociale?». De plus la parité était animé le débat. bien respectée: 43 femmes et 49 hommes.

repris dans l'article «Accompagnement des

C'est Yves Verollet, secrétaire national UCR et

L'assemblée s'est terminée par le traditionnel Les principaux éléments de ce débat sont partage de galettes avec quelques verres de cidre.